



Rennes, le 19 mai 2020

Madame la Préfète de la Région Bretagne
Préfecture de Bretagne
3 rue Martenot
35000 RENNES

Objet : Lettre ouverte

Expertiser immédiatement les dégâts provoqués par le paillage plastique du maïs et l'interdire pour le futur.

Dans la nuit de samedi 9 au dimanche 10 mai, vent et pluie ont agité certaines régions de Bretagne, en particulier Centre Bretagne, Mené, vallée du Meu... Ils ont arraché au relief des milliers de tonnes de terre et les ont transportées vers les ruisseaux et rivières qui étaient tous couleur terre. Cette érosion est favorisée par l'utilisation de matériel agressif pour le travail du sol et est une conséquence de l'arasage des talus.

Mais nous voulons attirer votre attention sur une autre cause de cette dramatique érosion de nos terres : la culture du maïs sous bâche plastique. Celle-ci représenterait en Bretagne entre 8000 et 10 000 ha.

Le bilan écologique est dramatique : cette technique consomme énormément d'énergie fossile pour la fabrication de ces bâches plastiques et pour les travaux supplémentaires du sol qu'elle nécessite. Elle utilise encore plus de pesticides que la culture sans bâche, puisqu'elle a besoin d'un désherbage chimique avant ensemencement. Ces « mers » de plastique imperméabilisent le sol et entraînent la formation de torrents de boues ; chargés de pesticides, ceux-ci dévalent vers les rivières qui les transportent dans les estuaires qu'elles envasent. Quand arrive une tempête, celle-ci arrache les bâches qui s'envolent au vent (voir photos jointes).

Les organisations économiques dont Triskalia, continuent à encourager ces pratiques qui tournent le dos aux évolutions vers des pratiques agricoles alternatives. Les agriculteurs qui utilisent cette technique en attendent un meilleur rendement, mais à quel prix économique, énergétique, environnemental ?

Dans ce contexte de crise environnementale et sanitaire, ces pratiques agricoles ne sont plus acceptables. Aussi nos associations réunies vous demandent :

- que les services de l'Etat aillent expertiser ces parcelles dégradées suite à l'utilisation du paillage plastique,
- que dès 2020, les aides PAC afférentes à ces parcelles, qui pour nous n'ont pas de légitimité, soient supprimées,
- que les dégâts causés par la tempête ne soient pas indemnisés,
- que face aux conséquences désastreuses pour l'environnement, vous interdisiez pour le futur, cette pratique du paillage plastique pour maïs.

Nous vous prions, Madame la Préfète, d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest :
Michel BESNARD – victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Pour l'Arbre Indispensable :
Jean Yves MOREL - j-y.morel@orange.fr

Pour COBEN :
François MALGLAIVE – coben.asso@gmail.com

Pour la FBNE :
Jean Luc TOULLEC - fbne.coordination@gmail.com

Pour Bretagne Vivante :
Gwenola KERVINGANT - g.kervingant@wanadoo.fr

Pour Eau et Rivières de Bretagne
Alain BONNEC - pesticides@eau-et-rivieres.org

Pour Groupe Mammalogique Breton : Benoît BITHOREL,

Pour Umivem : Elodie MARTINIE-COUSTY,

Pour Vivarmor : Hervé GUYOT